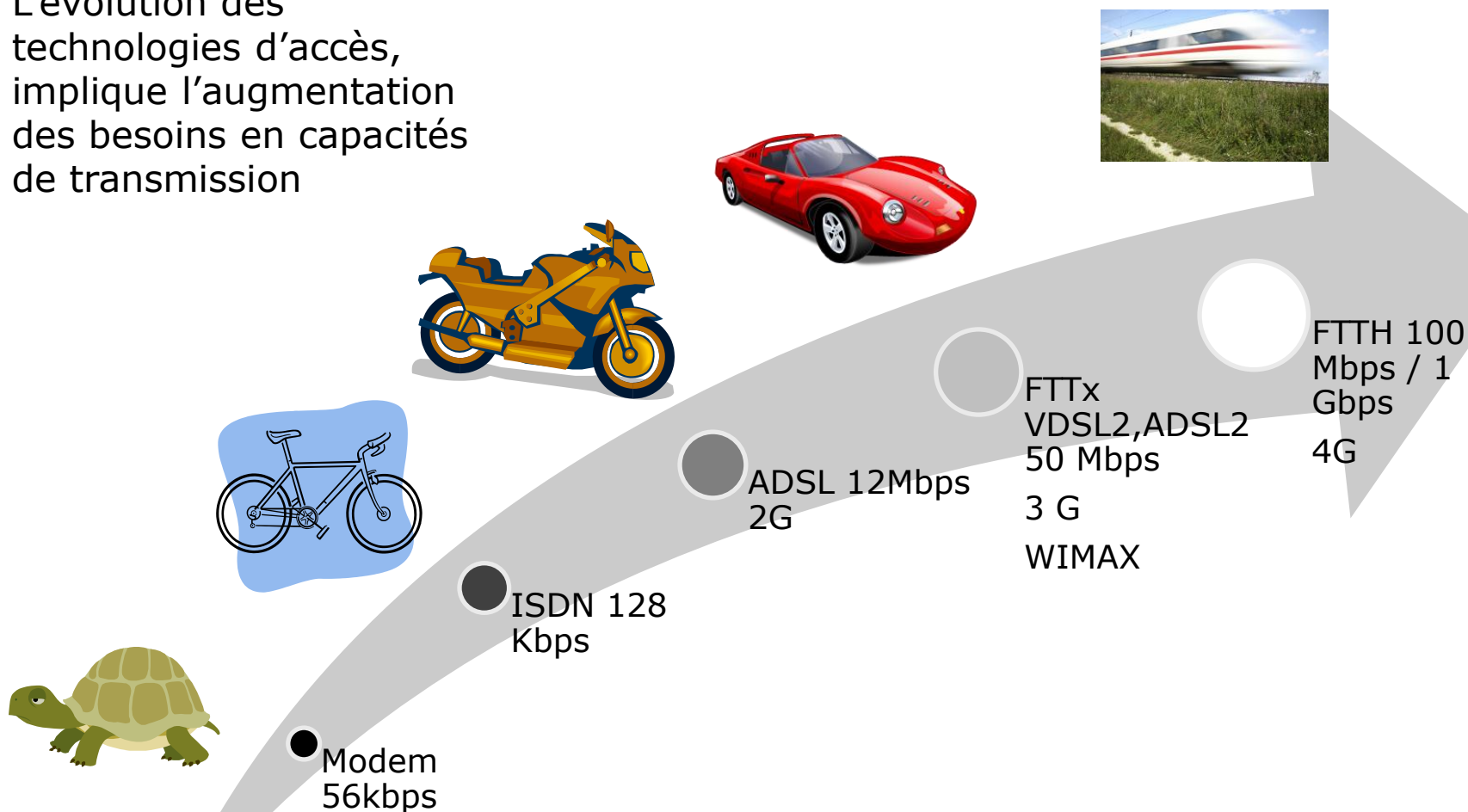


**INTRODUCTION - TABLE RONDE 1
QUEL ACCES A QUELS RESEAUX POUR UN
AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE
EFFICACE ?**

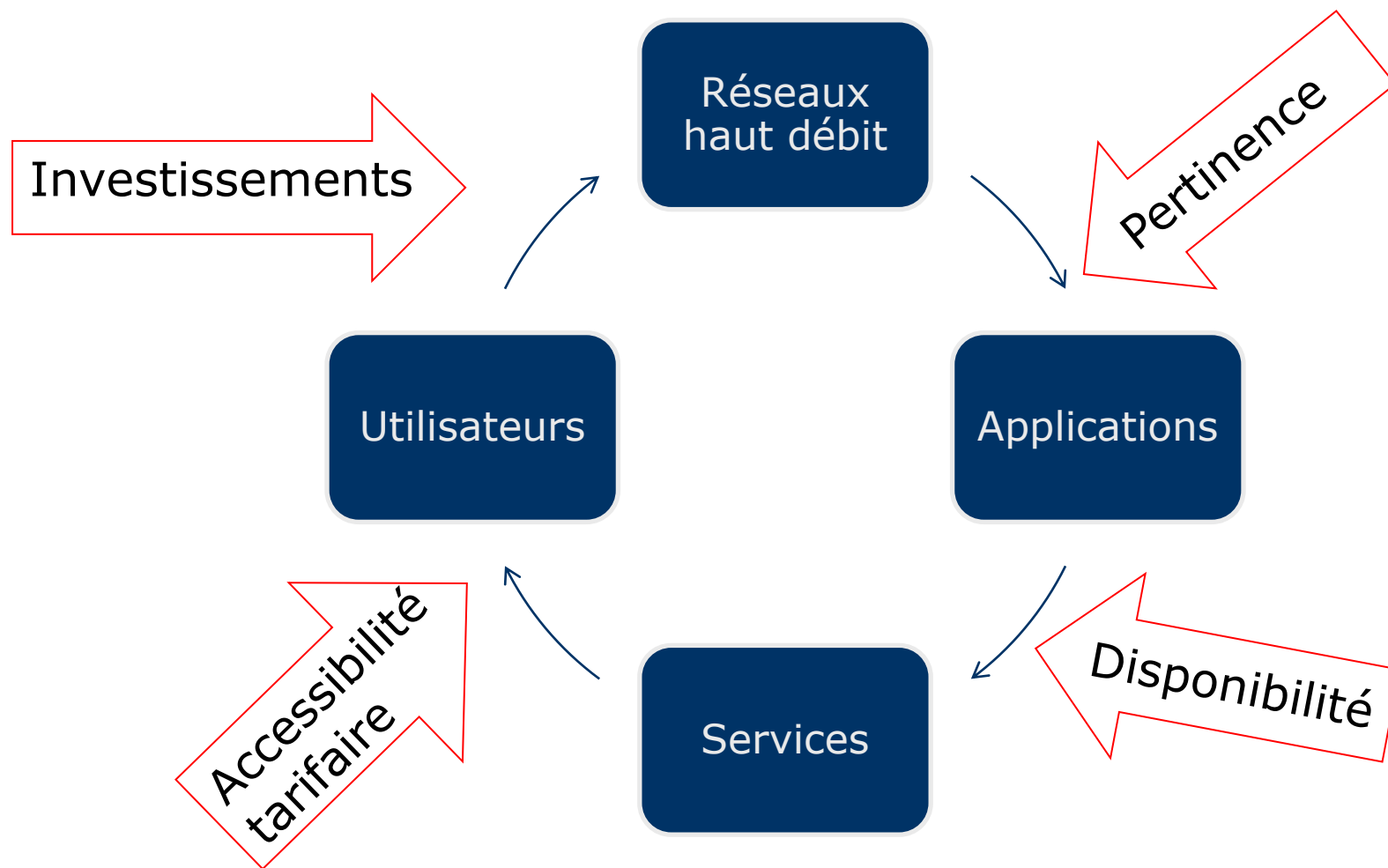
**L'ACCES HAUT DEBIT FIXE ET MOBILE
FRATEL - LOME – OCTOBRE 2012**

EVOLUTION DES TECHNOLOGIES D'ACCES

L'évolution des technologies d'accès, implique l'augmentation des besoins en capacités de transmission

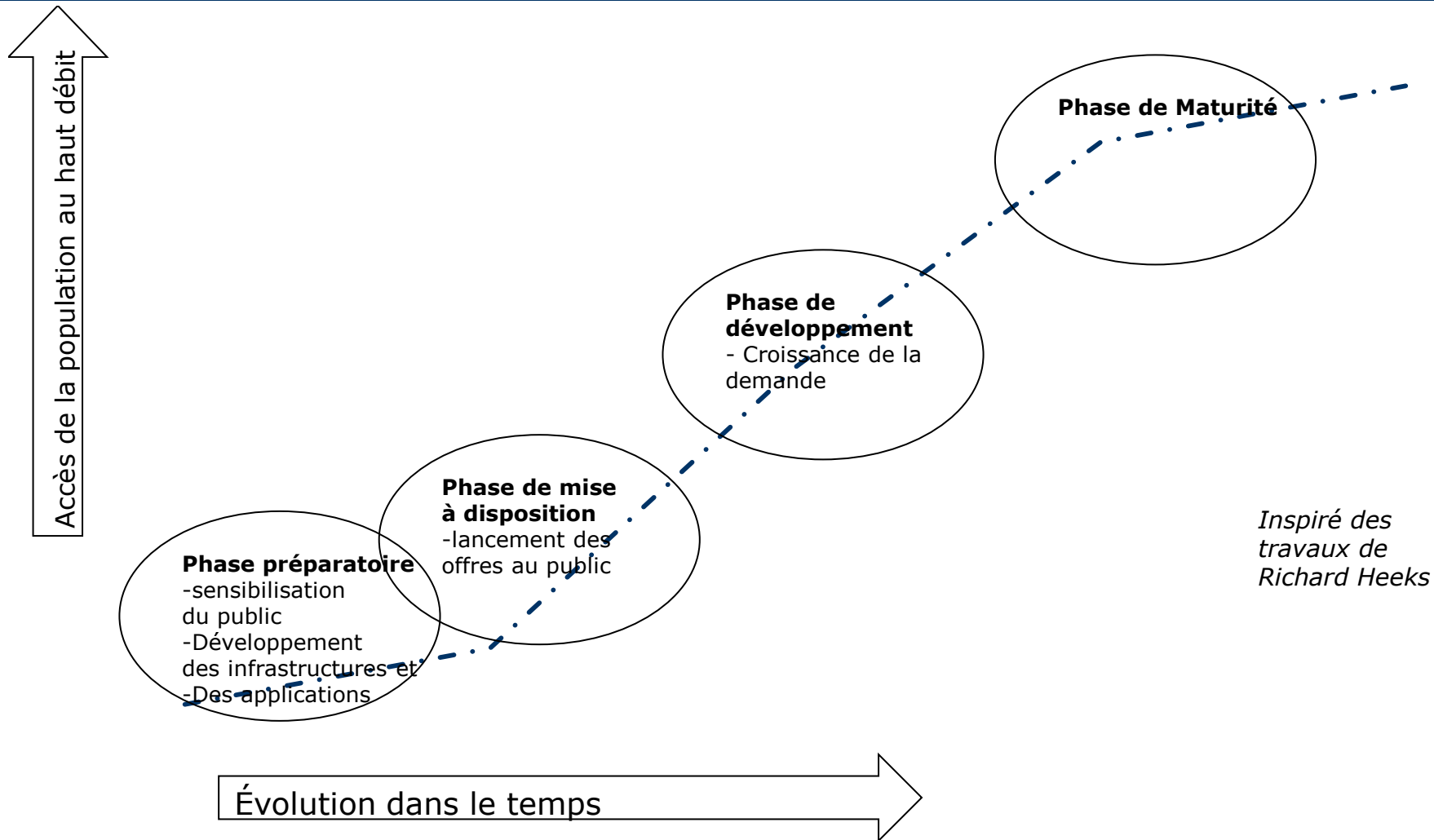


LE CERCLE VERTUEUX



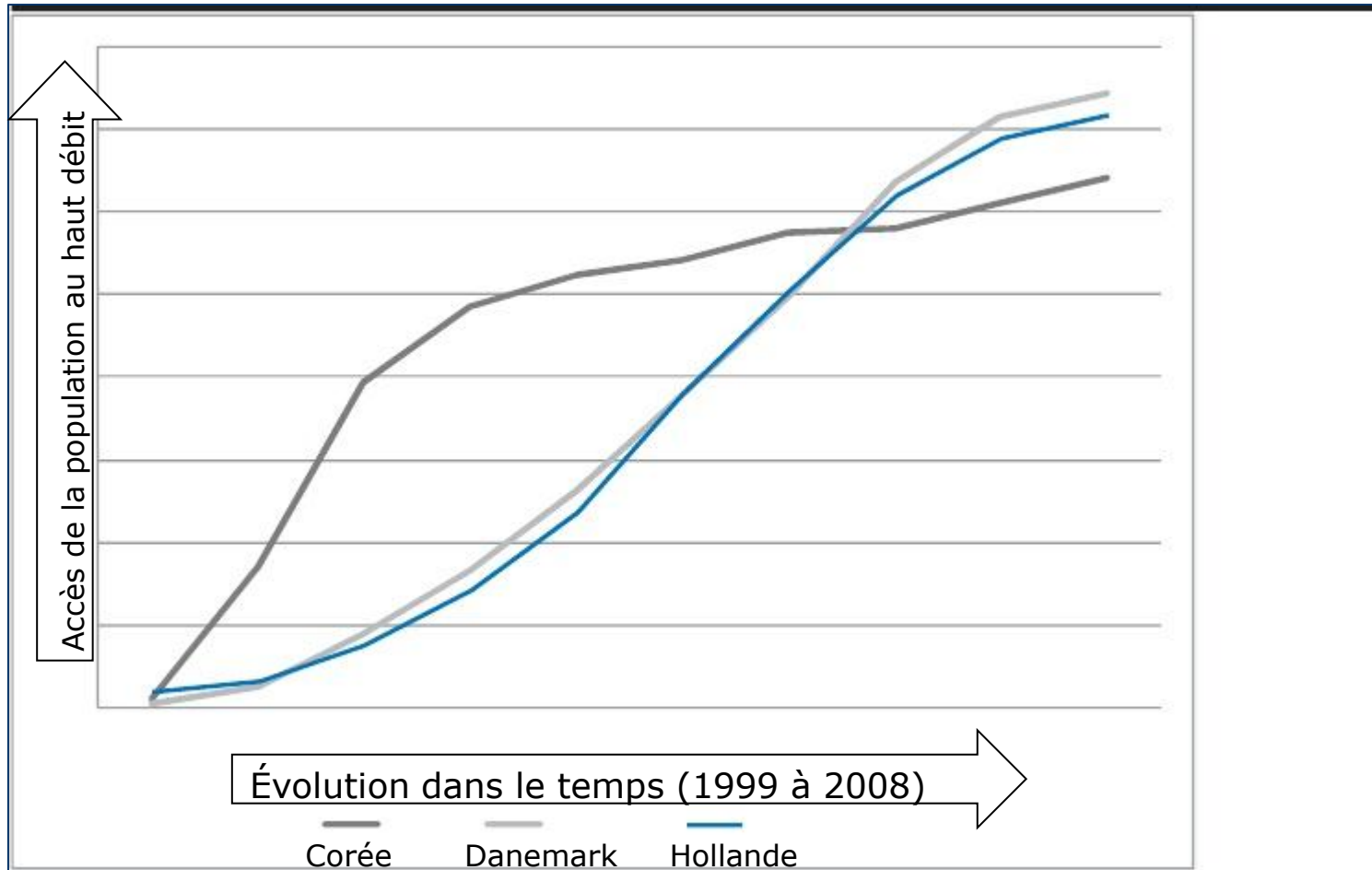
Inspiré de : World Bank "Broadband Policy Development in Developing Countries".

La « S.CURVE »



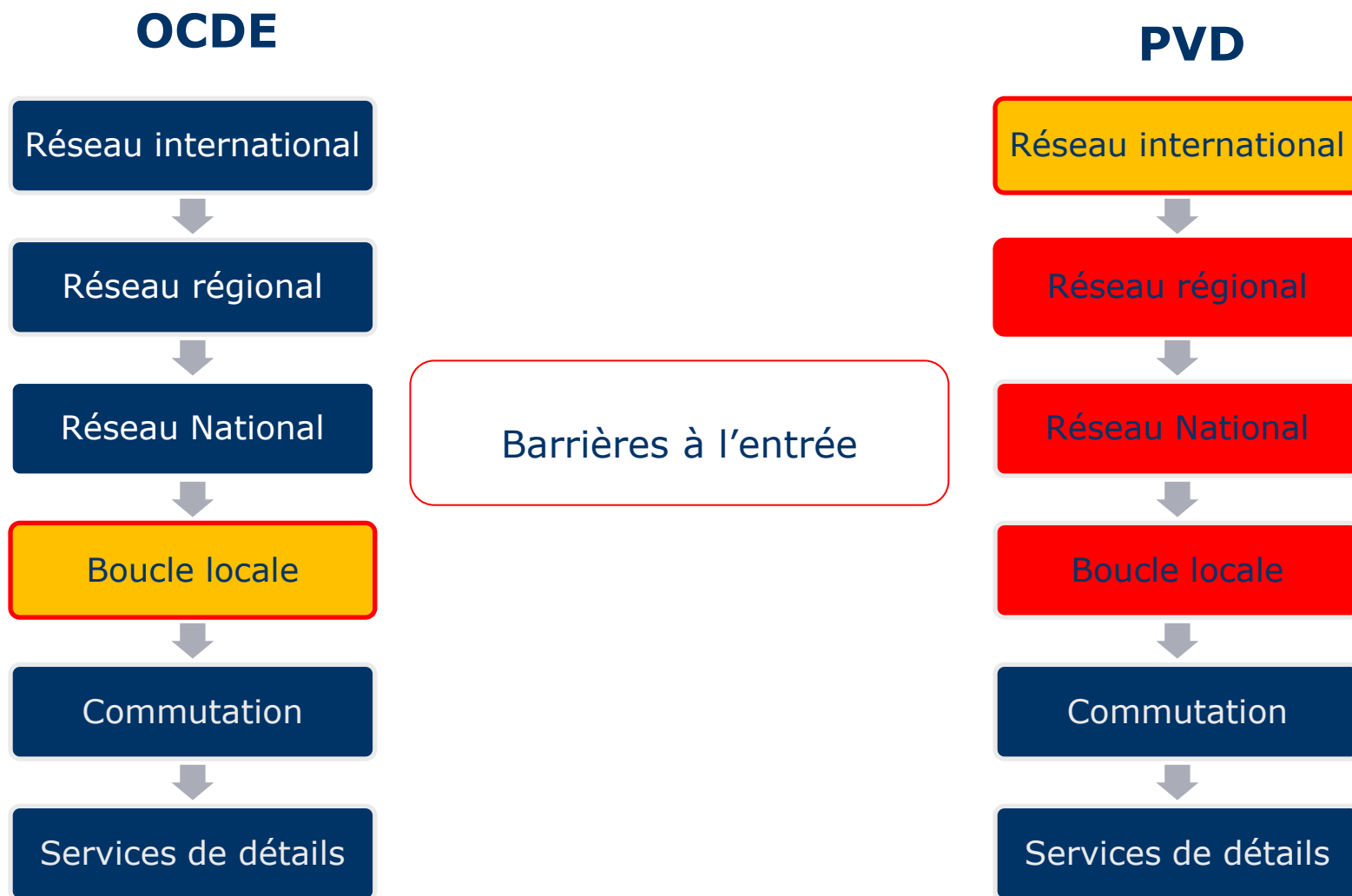
Inspiré des travaux de Richard Heeks

« S.CURVE » DANS 3 PAYS



Source :
banque
mondiale

LES MEMES ENJEUX POUR TOUS LES PAYS ?



IL Y A-T-IL UNE PROBLEMATIQUE SPECIFIQUE DES PVD ?

OUI

Cadre réglementaire inadapté	Peu de régimes d'accès prévoient des autorisations pour des acteurs d'infrastructures
	L'opérateur historique, malgré une inefficacité souvent avérée (pas toujours) conserve un monopole ou quasi monopole des infrastructures fibre
	Le principe d'accès ouvert aux infrastructures existantes est peu souvent privilégié
Rentabilité des infrastructures plus incertaines (facteur de risque élevé nécessitant l'intervention de l'Etat)	Besoin d'investissements de L'Etat
	Nécessité d'associer les acteurs (PPP) et de ne pas entrainer de distorsions de concurrence ou de recréer un monopole

RAPPEL SUR LES BONNES PRATIQUES INTERNATIONALES

Pas de limite aux autorisations accordées pour la construction de réseaux

- Objectif : développer la concurrence par les infrastructures

Abrogation des droits exclusifs et spéciaux

- Pas de monopole sur les infrastructures (qu'il s'agisse d'un opérateur historique ou d'une agence du numérique)

Subvention de l'Etat limitée aux projets non rentables ou dont la rentabilité présente facteur de risque important

- L'Etat intervient pour palier aux défaillances du marché dans le cadre de programmes de service universel et/ou de PPP



C'est idiot, les investissements vont se disperser sur plusieurs infrastructures et toutes se déployer aux mêmes endroits !



Mon opérateur historique est déjà en difficulté. Sans monopole, il va disparaître !



Si l'Etat prend le risque de l'investissement, Pourquoi ne bénéficierait il pas des dividendes si le réseau devient Rentable ?

LE ROLE DE L'ETAT

Strategies	ICT4D	Approach
Push	Infrastructure	1.0
	ICT Sector	
Pull	(Digital) Literacy	2.0
	Enabling Environment	
	Applications (content and services)	

Source: Adapted from Peña-López, Ismael (2009), "Measuring Digital Development for Policy-Making: Models, Stages, Characteristics and Causes", unpublished PhD thesis, UOC, Barcelona

- Le principe de base veut que l'Etat intervienne uniquement sur la base de principe de stimulation économique et laisse les acteurs privés intervenir là où les investissements sont économiquement rentables
- En matière de haut débit internet, l'Etat va endosser deux rôles
 - Réglementation et régulation visant à rendre le marché plus efficace grâce à la concurrence
 - Intervention pour stimuler l'offre et la demande

LE ROLE DE L'ETAT

1. LIBERER LE MARCHÉ

- Autoriser les opérateurs d'infrastructures de la façon la plus ouverte et la moins coûteuse possible
- Accorder des licences globales aux opérateurs de réseaux ouverts au public (leur permettant donc de déployer librement tout type d'infrastructures)

2. REGULER LES BARRIERES A L'ENTREE

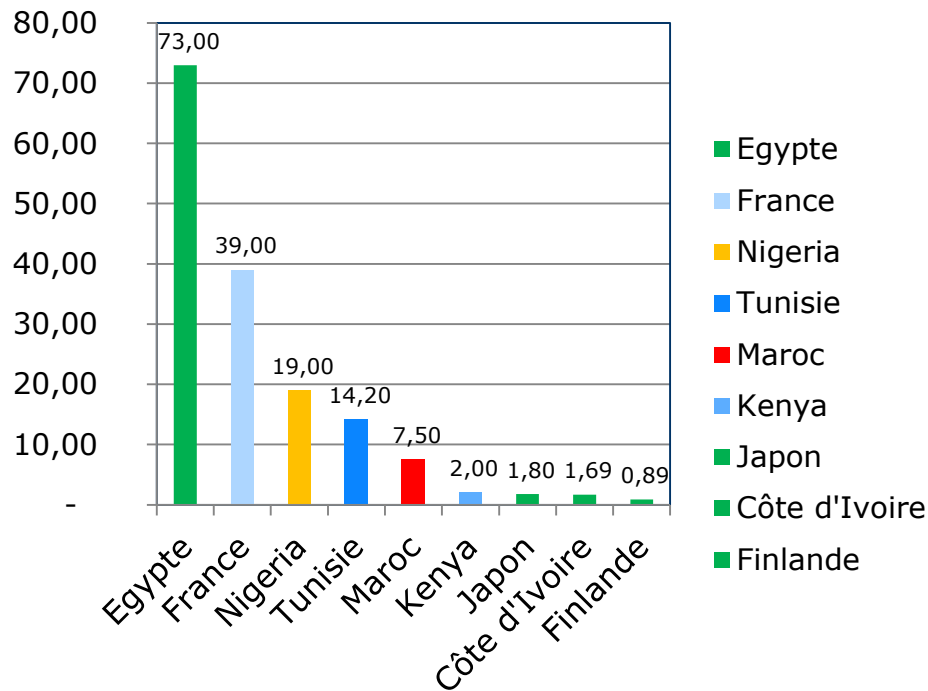
- L'Autorité de régulation sectorielle doit prioriser l'accès partagé aux infrastructures, des lors que ces dernières ne sont pas facilement « duplicables »
- La régulation, en revanche, ne doit pas freiner le développement concurrentiel

3. L'ETAT INVESTISSEUR

- Si les mesures 1 et 2 ne sont pas suffisantes, l'Etat doit prendre le risque financier que les acteurs privés ne peut pas prendre, en investissant dans les réseaux
- L'Etat n'a pas vocation à être un investisseur de long terme, des lors que les réseaux deviennent rentables. Il privilégiera donc les PPP.

LES INVESTISSEMENTS

Cout des licences 3G par habitant US\$ / 1 an



1 milliard d'investissement pour les réseaux fibre optique nationaux (Côte d'Ivoire, Guinée, Gabon...)

Comparativement, le coût de l'upgrade des réseaux 2G en GPRS coute 5% de l'investissement dans la 3G.

3G network investment (cost/operator)
3 billion Euro
GPRS upgrading of a GSM network (cost/operator)
0.1 billion Euro
(source: Merrill Lynch-00, model European country)

Upgrade Cost per Subscriber (US\$)

W-CDMA	300
GPRS	10

(source: Morgan Stanley Sep-00, model United States)

Comparatif investissement France

- Plan fibre chez l'abonné pour couvrir 57% de la population : 6 à 7 milliards d'euros (analyse du cabinet Taxtis suite aux annonces des opérateurs dans le cadre du programme THD / AMII)
- 21 euros / habitants couverts sur 10 ans
- 3G : 14 milliards d'euros
- 3,5 milliards d'euros (y compris licences par opérateurs)
- 20 euros / habitants sur 10 ans

LES NOUVEAUX DEFIS DE LA REGULATION

- Favoriser les investissements dans les nouveaux réseaux
 - Trouver une ligne de conduite entre retour sur Investissement et partage des infrastructures
 - Réfléchir aux prix des licences et aux taxes
- Stimuler le développement de nouvelles applications et services
 - Trouver une régulation cohérente pour favoriser la répartition des coûts entre constructeurs de réseaux et de terminaux et fournisseurs de contenus et applications
- Eviter de nouvelles fractures entre territoires
 - Définir un nouveau service public / service universel
- Protéger la vie privée / Assurer la sécurité et l'indépendance / protéger l'environnement
- Veiller à la séparation entre les fonctions de régulation et les fonctions d'investisseurs de l'Etat

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Claire Audin